Image not found or type unknown

Droit au travail dans une fusion

Par **thierry01**, le **27/08/2010** à **21:19**

Bonjour,
Mon ancienne société vient de fusionner et est en "location gérance" avec la nouvelle; Puis-je déjà bénéficier des avantages sociaux de la nouvelle ou doit-je attendre le résultat de négociations salariales entamées en Septembre? J'ai gardé les avantages,salaire de mon "ancienne" néanmoins en attendant le résultat des ces négociations.
Merci de votre réponse
Thierry CUENOUD

Par **P.M.**, le **27/08/2010** à **21:24**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel pour connaître l'évolution de la situation...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés